



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, à compter de 19h30, au lieu habituel des séances et à laquelle étaient présents : Monsieur le maire Yvon Laramée ainsi que mesdames les conseillères Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault et messieurs les conseillers Carol Boivin et Maurice Séguin

Était également présente, Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.4 Délégation à l'APELS pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;

RÉSOLUTION 2018-06-247

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le requérant officiel du dossier auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère de la forêt, de la faune et des parcs (MFFP);

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman peut déléguer, à un ou des tiers, le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely (APELS), en vertu de sa résolution du 21 mai 2018, s'engage à suivre toutes les règles et méthodes édictées par le MDDELCC et le MFFP pour le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE l'APELS désire intégrer un représentant de la municipalité sur le comité directeur du projet ainsi que sur le comité de coordination lequel regroupe 10 organismes présents autour du lac Stukely;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité délègue à l'APELS, représentée par M. Raymond Bilodeau, le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely pour le secteur résidentiel tel que montré sur les cartes 1, 2, 6 et 7 de 10 du rapport *Inventaire de plantes aquatiques Lac Stukely – Été 2017*;

QUE la municipalité délègue le maire, M. Yvon Laramée et Mme la conseillère Heidi Fortin, sur le comité directeur du projet MYELS – secteur résidentiel et sur le comité de coordination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme ce 5 juin 2018,
d'un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Cette résolution est sujette à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière ou spéciale »